



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATLAS DES PAYSAGES DE NORMANDIE

Manche

Unité paysagère

2

La côte des havres et ses dunes

Sommaire

	Pages
Introduction	3
■ Contexte	3
■ Évolution de l'unité paysagère depuis l'atlas des paysages de 2001	4
Caractéristiques de l'unité paysagère	7
■ Structure paysagère n° 1 : la côte sableuse à havres	7
■ Structure paysagère n° 2 : la côte en croissants et ses dunes	11
■ Matériaux et architecture	14
Qualification de l'unité paysagère	18
■ L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement	18
■ Les éléments structurants et ponctuels reconnus	18
■ L'image de l'unité paysagère véhiculée par les arts et différents médias	21
Les dynamiques paysagères à l'oeuvre	25
■ Les dynamiques paysagères analysées par les paysagistes	25
■ Les enjeux relevés par les ateliers publics	31
■ Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues	31
Atouts / faiblesses / opportunités / menaces	32
■ Atouts et opportunités	32
■ Faiblesses et menaces	32
Communes concernées en tout ou partie	33



Les dunes d'Hatainville sur la commune des Moitiers-d'Allonne.

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; Ils ont à la fois la valeur d'un féminin et d'un masculin.

Photo de couverture :
Le havre de Saint-Germain-sur-Ay

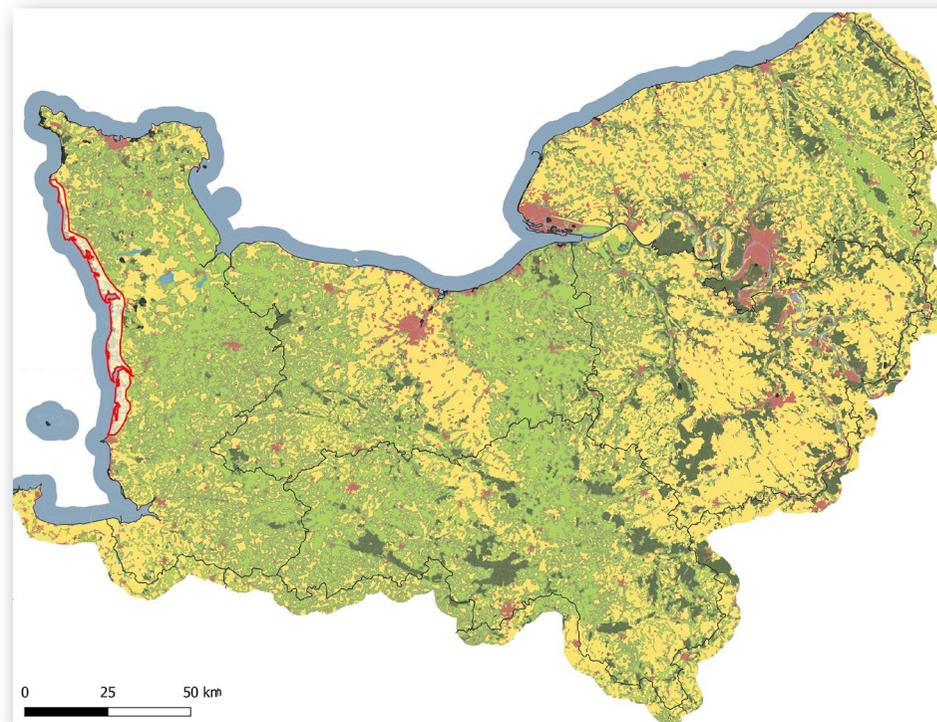
Introduction

Contexte

Située sur la côte ouest de la Manche, l'unité paysagère de « La côte des havres et ses dunes » dessine un immense ruban presque rectiligne de 3 à 5 kilomètres de large, sur environ 85 kilomètres de long, depuis le littoral de Granville/Donville au sud jusqu'au cap de Flamanville au nord.

Ce ruban littoral est rythmé par une succession de huit « havres ». Ces vastes abris d'eau saumâtre sous influence des marées et protégés par une flèche dunaire, donnent à cette unité une identité paysagère forte ainsi que son nom. La côte nord située entre le cap de Carteret et celui de Flamanville, présente des paysages irréguliers. Les champs de dunes dominent les vastes estrans, succèdent aux pointes rocheuses sauvages. L'ensemble de cette côte est également appelée « côte des Isles » du fait de la proximité des îles anglo-normandes, dont les silhouettes sont visibles depuis le front de mer.

D'une manière générale, l'unité présente des paysages plutôt ouverts composés d'un maillage de petits openfield littoraux aux cultures maraichères et pâtures de prés-salés et d'herbages traditionnels sur les coteaux. Ces paysages ouverts sont rythmés par la présence de nombreux villages, d'orientation tantôt agricoles en retrait de la côte le long de la route départementale arrière-littorale, tantôt balnéaires et de villégiature sur le trait de côte, non loin de l'estran qui se découvre très largement sur plus de trois kilomètres.



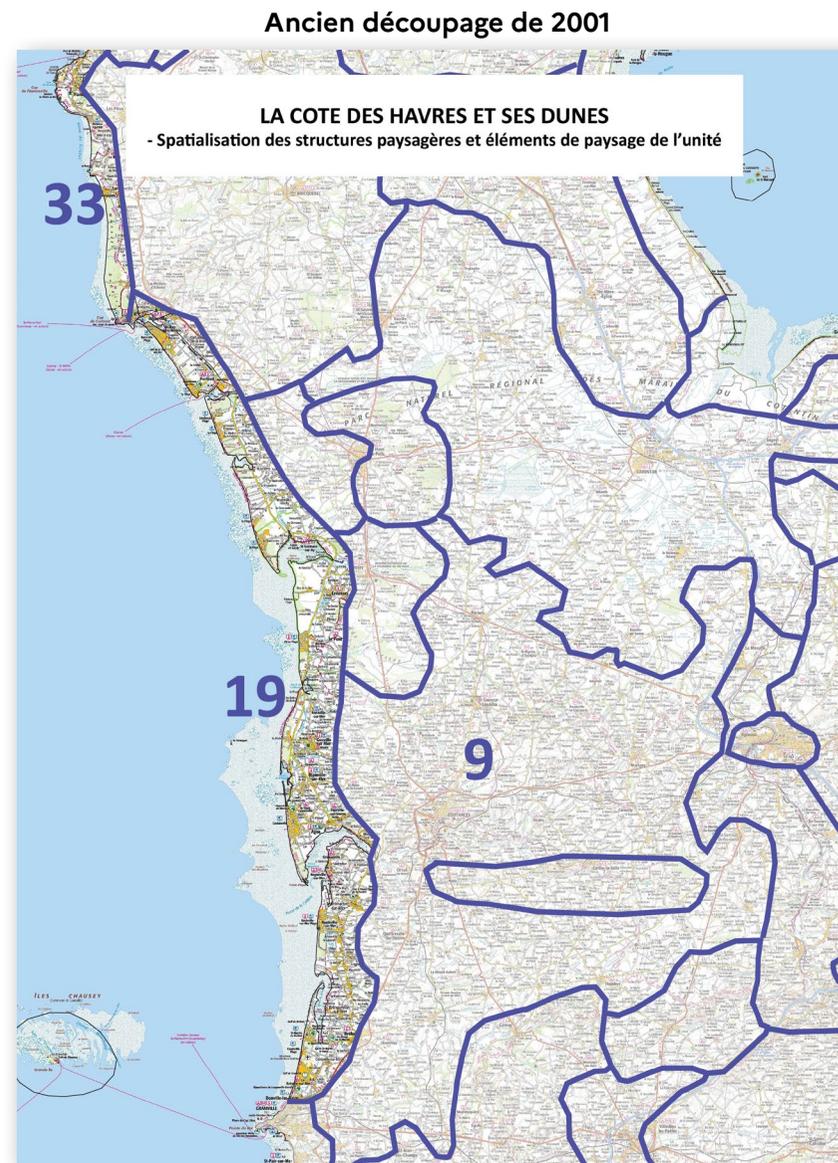
Localisation de l'unité paysagère de la côte des havres et ses dunes au sein de la région Normandie.

Évolution de l'unité paysagère depuis l'atlas des paysages de 2001

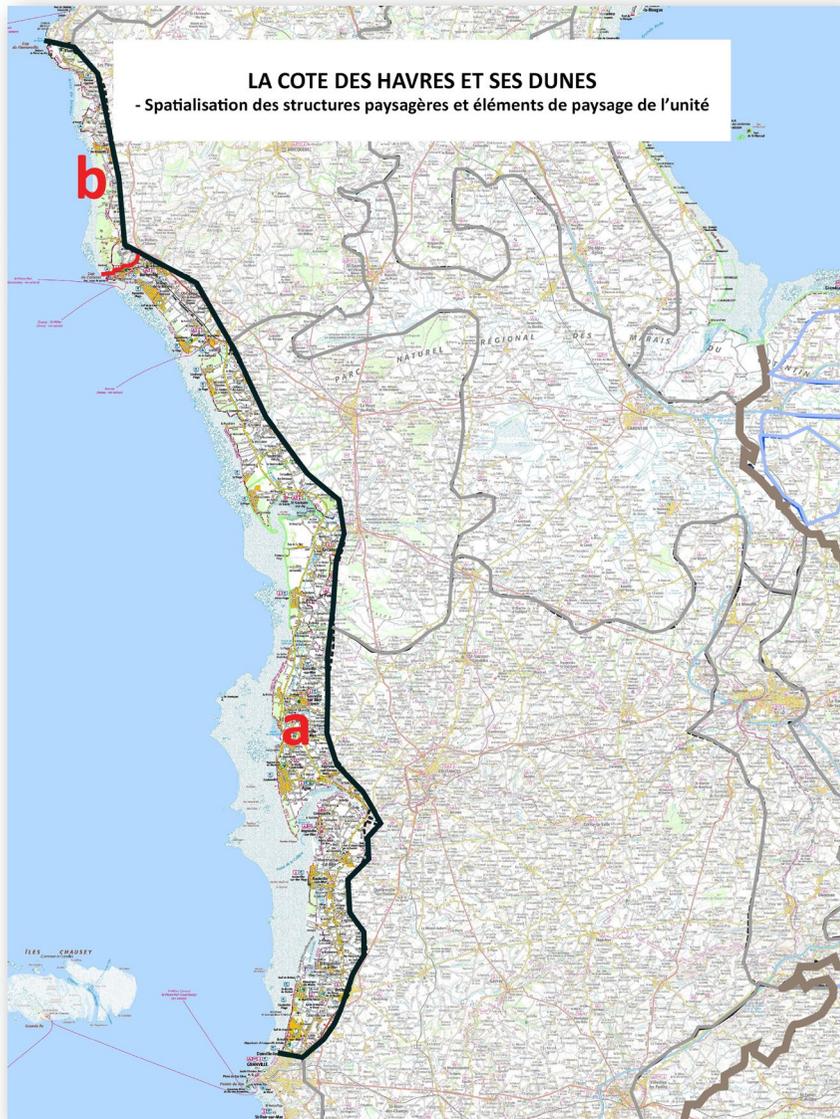
La nouvelle délimitation intègre deux unités paysagères de l'atlas de 2001 faisant face aux îles anglo-normandes : « la côte sableuse à havres » (19) et une partie de « la côte ouest du Cotentin : falaises et plages dessinées en croissants » (33) jusqu'à Vauville au nord. L'atlas de 2001 proposait les falaises de Donville-les-Bains comme limite sud de l'unité. Cette limite est à nouveau retenue car l'urbanisation de Granville, qui intègre Donville, apparaît comme une entité paysagère à elle seule, une ville historique tournée sur son port, fermée par ses remparts et adossée au relief. Cette perception d'une ville qui « ne représente qu'elle-même » a été soulignée lors des ateliers menés avec un public local.

L'atlas de 2001 proposait un découpage en 2 unités paysagères littorales :

- côte sableuse à havres (19) ;
- côte ouest du Cotentin jusqu'à Vauville au nord : falaises et plages dessinées en croissants (33).



Nouveau découpage



On peut distinguer cependant à l'échelle de l'unité, deux grandes structures paysagères du sud au nord :

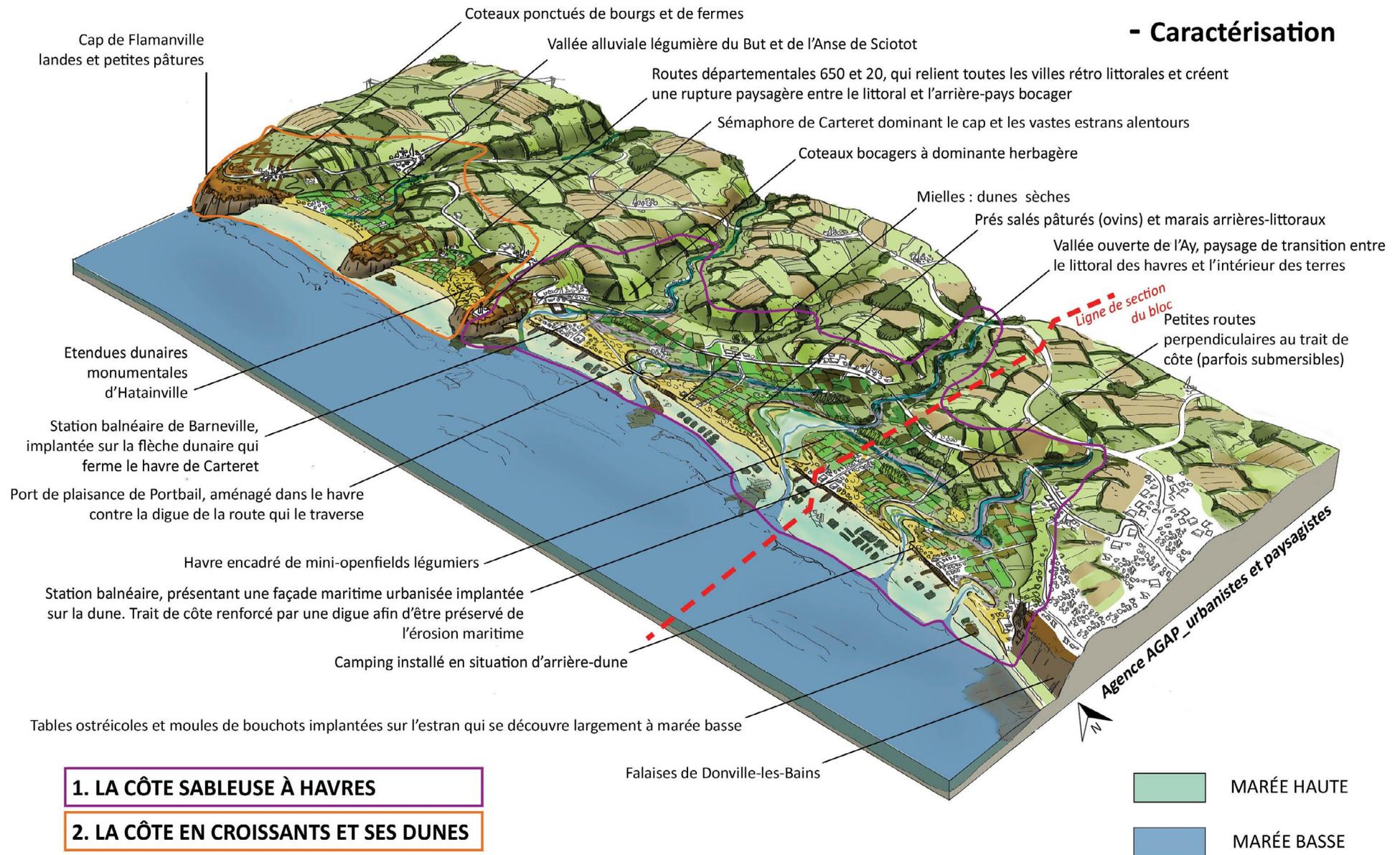
- une première structure (a) dont la bande sableuse et basse arrière littorale dessine un couloir presque rectiligne et humide de largeur variée (de 1 à 4 kilomètres de large) depuis le sud de l'unité, les falaises de Donville-les-Bains, jusqu'au cap de Carteret. Ce ruban, comprenant l'ensemble des huit havres, résulte d'une faille et de l'abaissement du golfe normand breton ;
- une seconde structure (b) plus étroite et haute qui dessine des paysages dunaires plus irréguliers. Les plages en croissant de l'anse de Sciotot et de Surtainville ainsi que les champs de dunes d'Hatainville sont adossés à trois pointes rocheuses, annonciatrices des paysages plus rudes et sauvages du nord du département : cap de Carteret, pointe du Rozel, cap de Flamanville.

La dichotomie de ce littoral, avec au sud les paysages des havres et au nord ceux des dunes, avait déjà été soulignée par les participants aux ateliers publics menés localement.

Le cap de Flamanville, immense falaise rocheuse qui surplombe magistralement la mer d'environ 90 mètres, marque une limite nette de l'unité au nord. Prémices de la pointe de Granville, les falaises de Donville-les-Bains façonnent la limite sud de l'unité. Elles dominent d'une petite quarantaine de mètres la langue dunaire basse et ses marais arrière-littoraux qui se prolongent vers le nord. Les limites intérieures de l'unité sont marquées par le tracé d'une falaise morte aux coteaux bocagers, en retrait de 2 à 4 kilomètres du trait de côte.

LA CÔTE DES HAVRES ET SES DUNES

- Caractérisation



Atlas des paysages de la Manche - DREAL de Normandie

Caractéristiques de l'unité paysagère



Caractériser un paysage vise à décrire ses structures paysagères. Celles-ci permettent de le distinguer des paysages voisins. Chaque structure paysagère fera l'objet d'une description propre au sein de cette unité.

Structure paysagère n° 1 : la côte sableuse à havres



Sur l'ensemble de sa longueur d'une soixantaine de kilomètres, cette bande de terre s'organise transversalement de manière assez homogène : à l'ouest l'immense estran sableux est longé par une dune d'environ 15 mètres de hauteur, derrière laquelle s'étend une zone basse et plane composée de marais, prairies humides et d'une marquerie de petits champs ouverts légumiers et céréaliers. En amont de ces espaces, une route départementale relie l'ensemble des bourgs et hameaux parallèlement au trait de côte, dominée par des coteaux bocagers aux pentes douces

et continues appartenant au Cotentin intérieur (unité du « Bocage du Cotentin intérieur », UP n° 8), au centre Manche (unité des « Bocages du centre Manche », UP n° 16) ou aux monts et landes de Lessay (unité des « Monts et landes entre mer et marais », UP n° 13).

Sur un axe nord-sud, huit « havres » se succèdent tout au long de ce ruban sableux. Ces vastes refuges d'eau saumâtre sous influence des marées, protégés par une langue dunaire, donnent à cette unité une identité paysagère forte, ainsi que son nom.

- **Le trait de côte urbanisé et balnéaire rythmé par les havres, de Donville-les-Bains à Barneville-Plage et son estran conchylicole**

Le trait de côte presque longiligne sur près de 65 kilomètres, présente d'immenses plages d'orientation sud-sud-est / nord-nord-ouest qui se découvrent sur parfois plus de 4 kilomètres à marée basse. L'estran se confond alors avec l'horizon et le ciel miroitant. Seuls les platiers rocheux, les parcs à huîtres et le ballet des tracteurs retiennent le regard en dessinant des motifs ordonnancés sur l'étendue plane et scintillante.

Cette côte idéalement exposée au sud-ouest et à l'ouest a depuis le milieu du XIX^e siècle été un lieu privilégié de villégiature. Les havres et leurs côtes sableuses deviennent peu à peu des centres balnéaires. L'arrivée du chemin de fer, en 1870, accélère la dynamique et les cabines de plage laissent rapidement la place à de belles villas et hôtels : Donville-les-Bains, Saint-Martin-de-Bréhal, Hauteville-sur-Mer, Coutainville, Pirou-Plage, Barneville-Plage sont autant d'exemples de lotissements implantés sur la dune et organisés selon un ordonnancement quadrangulaire typique.

Aujourd'hui les quartiers de villas Belle-Epoque ont été complétés par des constructions révélant leurs temporalités des années 1920-1930 et 1950, puis pavillonnaires. A ces nombreuses cités balnéaires s'adossent des campings, souvent jusqu'à la dune.



Centre-ville touristique d'Agon-Coutainville : hôtel, commerces et place de style balnéaire, créant une façade urbanisée en amont de la plage.



Immense estran scintillant à marée basse et ses parcs à huitres, avec à l'horizon l'île de Jersey, Agon-Coutainville.

● Le ruban sableux arrière-dunaire, de marais et zones agricoles en mini-openfield

De part et d'autre des cours d'eau et des estuaires qui s'enroulent autour du cordon dunaire, les espaces plans de marais arrière-littoraux offrent des vues élargies sur d'immenses prairies où paissent vaches et moutons de prés-salés. Quelques routes en impasse et perpendiculaires au trait de côte, parfois submersibles (ex : comme à Bricqueville-sur-Mer) permettent d'accéder à ces paysages pratiquement dépourvus de haies, d'arbres ou de maisons. Quelques touffes de saules, rabougris sous l'effet du vent et des embruns, rythment çà et là des paysages herbagers, marécageux et horizontaux à perte de vue.



Marais arrière littoraux cultivés et pâturés par des moutons de prés-salés, générant des paysages ouverts sur la mer, abords de la pointe de Becquet, Créances.

Plus en retrait du trait de côte ou adossés aux berges d'un havre afin de faciliter l'accès aux engrais marins (ex : La Mielle au nord du havre de Regnéville), le maraîchage a gagné sur la dune sous forme de lanières ou de damiers plus ou moins réguliers. Les petites parcelles sont séparées par des talus sablonneux couverts de haies discontinues à dominante de saules, cyprès et peupliers anémomorphosés. Ces champs sont historiquement cultivés en poireaux et carottes et amendés d'engrais marins (la tangué notamment).

Ce couloir sableux, globalement peu bâti, dissocie ainsi nettement un trait de côte balnéaire des coteaux bocagers arrière-littoraux dont la silhouette des bourgs principaux se dessine au-dessus du ruban sableux.



Mini-openfield légumier aux formes strictement ordonnancées et bordés de talus de sable surmontés de haies arbustives à arborées discontinues. En arrière-plan, les coteaux bocagers, Pirou.

● Les havres et leurs petits ports associés

Bloqués par le cordon dunaire d'un côté et par l'assaut des vagues de l'océan de l'autre, les petits fleuves côtiers ont dessiné à leur embouchure de vastes et profonds estuaires aux formes incurvées caractéristiques. L'influence marine a façonné des pointes sableuses en évolution permanente, qui renvoient majoritairement une embouchure au sud (ex : pointe du Banc au havre de Saint-Germain-sur-Ay, pointe d'Agon dans le havre de Regnéville, etc.), à l'exception du havre de la Vanlée dont l'embouchure se trouve au nord. Ces paysages entre terre et mer sont composés d'immenses étendues sableuses sillonnées d'un réseau foisonnant de chenaux secondaires à marée basse. A marée haute, les bancs de sable sont recouverts d'une eau turquoise bordée d'herbus vert-bronze. Ces estuaires représentent des continuités et réservoirs écologiques majeurs en permettant le lien entre la côte et l'intérieur des terres. L'ensemble des havres de cette côte est d'ailleurs intégré au réseau de protection européen Natura 2000. Les havres de Saint-Germain-sur-Ay (Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin), de Regnéville et de la Vanlée sont classés au titre des sites bénéficiant ainsi de la reconnaissance paysagère la plus forte au niveau national.

Sur cette côte exposée aux vents, les havres ont depuis le IX^e siècle servi de ports : le havre de Regnéville par exemple, étant le plus important de ce littoral, a été utilisé par les vikings comme port d'échouage. Depuis le

XII^e siècle, ces estuaires, tel que les havres de Surville ou de Blainville sont également devenus des ports de commerce pour organiser les échanges entre la côte normande et l'Angleterre ou les îles Anglo-normandes (tabac, laine, chaux, ardoise, grain...). Ces havres restent aujourd'hui des lieux privilégiés d'installations portuaires (ports d'échouage et à flot tel qu'à Carteret ou Portbail) ainsi que d'implantation d'activités artisanales en rapport avec la conchyliculture et l'aquaculture (havre de Geffosses, havre de Blainville).



Zone aquacole située sur les berges du havre de Blainville et composée de bâtiments d'exploitation et de bassins de culture, dont le style industriel dénote avec les espaces naturels dunaire, bien que son aménagement reste discret.



Port de plaisance protégé par de hauts enrochements, situé sur la rive nord du havre de Portbail, inscrit au coeur d'un environnement dunaire artificialisé.



Havre de Saint-Germain-sur-Ay : bancs de sable à perte de vue à marée basse.



Marais et dunes pâturés sur les berges du havre de Saint-Germain-sur-Ay, tel un chaos humide et sableux.

- **Les coteaux doux et bocagers qui encadrent à l'est les marais arrière-littoraux.**

Les marais arrière-littoraux sont cadrés à l'est par les coteaux qui tombent en pente douce vers la mer. Ces coteaux au maillage bocager plus dense, dominent le couloir sableux et humide d'une cinquantaine de mètres. Le maillage de haies arborées à dominante de chênes, frênes et saules, organise de grandes parcelles géométriques pâturées (bovins) ou cultivées en céréales et maïs.

Situés hors d'eau et plus abrités des influences marines (vent, embruns), ces coteaux aux pentes douces accueillent le tracé de la route rétro-littorale historique et de l'ancienne voie ferrée (aujourd'hui transformée en piste cyclable entre Portbail et Carteret). L'essentiel des petites villes et bourgs historiques s'échelonnent le long de ce même axe, à mi-hauteur des coteaux : Bréhal, Montmartin-sur-Mer, Tourville-sur-Sienne, Créances, Portbail, etc. Mêlant bâti ancien agricole, maisons de maître, maisons de villes et constructions pavillonnaires, ces extensions urbaines en continuité des voies accueillent aussi l'essentiel des zones d'activités et zones commerciales, le long d'un axe routier structurant à l'échelle de l'unité paysagère.

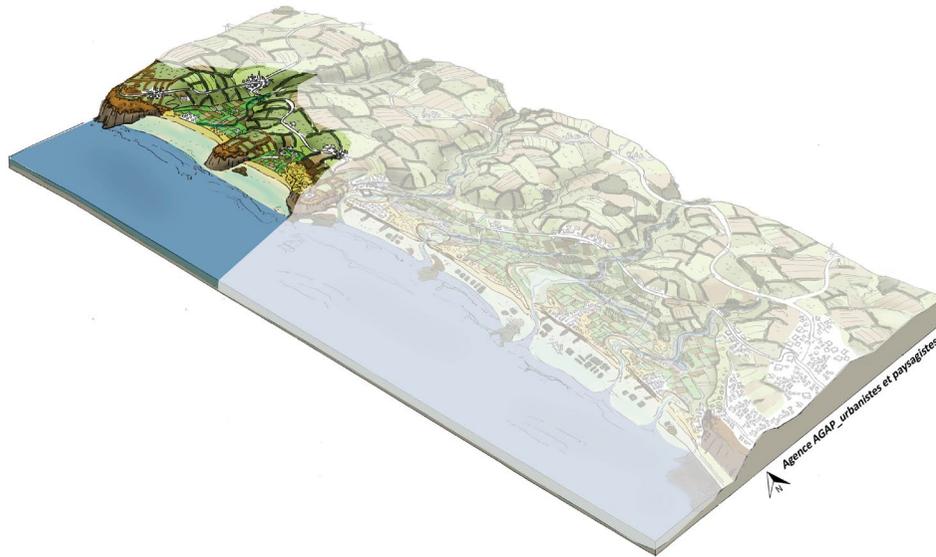


Zone d'activités des Joncs en entrée de bourg de Montmartin-sur-Mer, dont les grands hangars métalliques bordent les routes selon un aménagement banalisé et standardisé à l'échelle de toute la France.



Coteau bocager en grandes parcelles céréalières et pâtures en surplomb du havre de Regnéville, dont les haies basses et peu denses permettent la visibilité ; depuis les coteaux de Tourville-sur-Sienne

Structure paysagère n° 2 : la côte en croissants et ses dunes



Du cap de Carteret à celui de Flamanville, le littoral nord de l'unité offre des paysages de champs de dunes adossés à trois pointes rocheuses qui annoncent les paysages plus rudes et sauvages du nord du département.

Le cap de Carteret et les deux autres caps rocheux du Rozel et de Flamanville habillés de lande, s'avancent dans la Manche et donnent à voir à 180 degrés, deux anses concaves en « croissant » dont le cordon sableux s'amincit progressivement vers le nord :

- Dans l'anse de Surtainville, d'immenses mielles, dunes sèches et vallonnées d'aspect sauvage, viennent lécher le rebord de la falaise morte à environ 75 mètres d'altitude avant de s'abaisser à nouveau au niveau du petit bourg de Surtainville et son extension urbaine littorale des années 1970-80 « La Plage ».

- Plus au nord et au-delà de la pointe du Rozel, l'anse de Sciotot décrit un croissant enserré entre deux caps rocheux et des coteaux abrupts à dominante herbagères qui la dominent d'une centaine de mètres. Le petit fleuve côtier « Le But » a dessiné une étroite plaine alluviale au bénéfice de laquelle se sont installées des cultures légumières (parfois sous serres comme à la « Grande Bretonnerie » au Rozel) et céréalières en une mosaïque de petites parcelles bordées de talus arbustifs et de murets. Les secteurs du « Hameau Courtois » et de la « Mielle de Sciotot » représentent les seules installations balnéaires du secteur, avant que la côte ne s'élève à 90 mètres d'altitude en falaises granitiques au-dessus de l'océan : le cap de Flamanville, ses landes et au loin les bâtiments de la centrale nucléaire .

● Les mielles, immenses espaces dunaires mobiles encadrés de caps rocheux

Entre Carteret et la pointe du Rozel se développent les dunes de Baubigny-Hatainville. Préservé de toute construction, cet immense champ de dunes moutonne en monts et vallées à la végétation rase et sèche de couleur paille à bronze et plus ponctuellement vert olive (oyat, pourpier, chardon bleu, liseron des dunes...) pour s'appuyer sur les falaises mortes arrière-littorales à près de 75 m d'altitude.



Le moutonnement des dunes d'Hatainville qui s'adossent à la falaise morte bocagère arrière-littorale, Baubigny.

Site Natura 2000 et site classé, les dunes d'Hatainville représentent un site d'exception tant pour leurs paysages que pour la faune et la flore caractéristiques qu'elles abritent. Ces espaces sont gérés en hiver par une pratique agropastorale et la périphérie des dunes est cultivée en parcelles encloses de haies ou de murets. La difficulté d'accès à la mer (seules quelques routes sinueuses traversent les champs dunaires) a participé à préserver le site bien que l'on puisse regretter la présence d'extensions urbaines des années 1980, sous forme de villages-vacances au nord à Surtainville et au sud en extension de Carteret. Des usages de camping-caravaning sauvage se trouvent également ponctuellement au cœur des dunes.



Vue sur les massifs dunaires recouverts d'une végétation de teinte vert glauque, sur le vaste estran sableux et sur le large, depuis les falaises mortes de Baubigny

● L'étroit ruban sableux et ses coteaux urbanisés de Surtainville au hameau Courtois.

En limite nord-ouest de Surtainville (partie nord de l'anse de Surtainville) et à hauteur du hameau Courtois (partie nord de l'anse de Sciotot), la bande sableuse s'abaisse de près de 10 mètres d'altitude pour décrire un ruban étroit où alternent parcellaire agricole en lanières à dominante légumière, lotissements des années 1980 et zones de camping et de parcs résidentiels de loisirs (mobil-homes). Ces constructions et habitats légers de loisir tranchent fortement avec l'horizontalité de ces rubans sableux où les parcelles sont délimitées par des murets et des talus bas arbustifs (saules rabougris, tamaris).

Par ailleurs, l'urbanisation de certains secteurs de coteaux herbagers assez abrupts (ex : à Bréval aux Pieux) est à regretter. Le maillage de haies plus denses et plus hautes ne permet pas toujours d'intégrer efficacement les pavillons et les hangars agricoles sur ces pentes fortes exposées à la vue.



Coteaux abrupts et herbagers en balcon sur l'anse de Sciotot, colonisés par des pavillons d'époques variées qui ferment et banalisent les vues avec leur architecture standardisée ; Bréval aux Pieux.



Fond de vallée alluviale du But cultivé en légumes (sous serre ou non), maïs et céréales, offrant des paysages dégagés et plans, dans lesquels se distinguent les linéaires de serres et au loin les coteaux, Hôtel Saint-Vast aux Pieux.



Camping installé derrière la dune, dont les aménagements apportent un caractère urbanisé à ces espaces sauvages ; Hôtel Saint-Vast aux Pieux.

● La côte à falaise du cap de Flamanville

Au-delà des hameaux de Bréval et du Fortin sur la commune des Pieux, commencent à s'élever les falaises rocheuses du cap de Flamanville, refermant l'horizon. La petite route littorale, qui sillonne à flanc de falaise, offre des points de vue impressionnants sur l'anse de Sciotot, bien que quelques chapelets de pavillons et villas s'interposent parfois entre l'observateur et l'horizon marin.



Panorama en balcon sur l'anse de Sciotot, avec au premier plan les villas implantées à flanc de falaise ; vue depuis la Percaillerie aux Pieux.



Panorama vers le nord, les falaises, la lande et l'usine de Flamanville, vue depuis le cap de Flamanville

Matériaux et architecture

Entre Donville-les-Bains et Barneville-Plage, plusieurs stations balnéaires (Pirou-Plage, Coutainville, Hauteville-sur-Mer, Saint-Martin-de-Bréhal, Saint-Germain-sur-Ay, Denneville, Port-Bail-sur-Mer) jalonnent le trait de côte. Leur architecture est tout à fait différente de celle qui caractérise les bourgs traditionnels de ce littoral. Ces cités apparaissent avec la mode de la villégiature balnéaire entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle. Promoteurs franciliens et promoteurs locaux complètent rapidement (autour de 1910) les cabanes de plages par la construction de belles villas selon des plans de lotissement au quadrillage régulier d'avenues et boulevards. Quelques grandes voies diagonales perturbent parfois ce découpage quadrangulaire strict. Une place, où se trouvent les équipements de plage : hôtels, commerces et casino, est généralement implantée au centre de la station en front de mer.

Les villas de style Belle Epoque sont ouvertes sur le paysage marin : galeries, balcons, vérandas et terrasses permettent de profiter de bains de soleil. Volumes et matériaux employés sont nombreux tels que les moellons de granit, la pierre de taille et surtout la brique pour les encadrements. De nombreuses villas sont réalisées à pans de bois apparents que des blasons, noms et décors en céramique viennent animer sous forme de frises et moulures. Si l'essentiel des villas dispose de toits en ardoises, quelques-unes de style méditerranéen présentent des toitures à quatre pans de tuiles, parfois avec motifs colorés.



Cabanes de bains caractéristiques du tourisme balnéaire à Barneville-Carteret.



Villa balnéaire typique à Coutainville : façade avec bandes décoratives en brique, grandes ouvertures à meneaux agrémentées de balcons, tourelle à quatre pans et corniche ornée d'une lucarne, toiture principale en ardoises couronnées d'une crête et d'un épi.



Maison à la toiture de style basque, ornée d'un décor peint rappelant le colombage ; rue de la Grande Brèche, Barneville-Carteret.



Place centrale de la station balnéaire, qui regroupe une grande partie des commerces et hôtels ; place Général de Gaulle, Agon-Coutainville.

Sur la côte, les maisons traditionnelles des bourgs et hameaux sont généralement en pierres apparentes, basses et trapues (R+1 + combles), afin de se protéger des vents. Elles sont resserrées les unes contre les autres pour créer des hameaux denses. Des blocs de deux à trois maisons mitoyennes organisent des façades parallèles en dents de scie afin de profiter d'ouvertures au sud. Cet habitat groupé autour des cours tel qu'à Portbail, ainsi que les murets de pierre qui entourent les propriétés et les protègent des vents à Regnéville notamment, sont caractéristiques. Certains éléments du petit patrimoine bâti témoignent également du passé prestigieux de Regnéville, comme son château et ses fours à chaux. Ces derniers, présents également dans le secteur de Blainville et Saint-Malo-de-la-Lande, ont motivé la fabrication de chaux qui se retrouve dans la maçonnerie des murs locaux.

Le long des routes rétro-littorales, qui empruntent les doux coteaux à l'intérieur des terres, les bourgs traditionnels sont organisés de façon linéaire, en privilégiant comme sur la côte l'axe est-ouest afin de se protéger des vents. Les maisons de bourg sont légèrement plus hautes

que sur le littoral (R+1 à R+2, avec combles), avec des façades en pierres ocre-brunes apparentes ou couvertes d'un enduit blanc, crème ou gris. Au niveau des places centrales, les rez-de-chaussées sont souvent occupés par un commerce, dont la devanture est colorée, tel qu'à Barneville, Créances ou Bréhal.

Les clochers de section carrée fortifiés, utilisés autrefois comme tour de guet, aujourd'hui comme amer, sont généralement entourés de murs de granite gris qui se fondent avec les façades des maisons et appentis. Les fermes traditionnelles sont généralement organisées en U autour de leur cour, perpendiculaire au chemin.



Port de Portbail sur les bords du havre de Portbail : l'habitat est dense, les maisons mitoyennes s'organisent de manière à toutes bénéficier d'ouverture au sud.



Maison de bourg caractéristique de l'unité : volume simple aligné sur la rue avec lucarne-pignon centrale. Façade sud en moellons de grès ocre à brun, avec ouvertures grandes et symétriques à encadrements de pierre de taille sous ardoises.



Corps de ferme maçonné à la chaux, Blainville.



Forte présence des façades et des murets de pierre à Regnéville, perceptibles depuis les grandes étendues du havre éponyme où pâturent les brebis à marée basse.

LA COTE DES HAVRES ET SES DUNES

- Spatialisation des structures paysagères et éléments de paysage de l'unité

2. La côte en croissants et ses dunes

- Bande sableuse étroite (environ 1500m) en cadrée par des dunes à l'ouest et des coteaux bocagers et herbagers assez abrupts qui la domine d'environ 70m
- Vastes espaces dunaires mobiles ou "mitelles", qui culminent pour certaines jusqu'à 75m, sont ponctuellement cultivées en légumes et au sein desquelles se trouvent également des dépressions humides.
- En cadrément des deux grandes anses en croissant, par des caps rocheux aux pieds desquels se développent des platiers rocheux striés.
- Nombreux campings et lotissements (années 1980) en arrière-dune

Unité paysagère voisine

"Le bocage du Cotentin intérieur"

Unité paysagère voisine :

"Monts et landes entre mer et marais"

1. La côte sableuse à havres

- Bande sableuse basse (environ 7-8m d'altitude) de 2-3 kilomètres de large, encadrée par le cordon dunaire à l'ouest et les en arrière dune et les coteaux du plateau à l'est.
- Ruban sableux plutôt ouvert où se rencontrent par alternance zones de marais arrière-littoraux (stagnation des cours d'eau en amont du cordon dunaire) et zones agricoles exploitées en mini-openfield légumiers et céréalières
- Succession de havres, vastes estuaires sableux
- Routes départementales arrière littorales numéro 20 et 650 le long de laquelle s'organisent les bourgs et leurs antennes littorales (ex:Créances/ Boulevard de la mer)
- Coteaux du plateau en pente douce de pâtures et au maillage bocager plus marqué

Unité paysagère voisine :

"Les bocages du centre Manche"

Unité paysagère voisine :
"Archipel de Chausey et son immense estran sableux"

Unité paysagère voisine :
"La Baie du Mont-Saint-Michel"

Légende :

- Limites paysagères nettes
- - - Limites paysagères progressives
- Réseau hydrographique majeur



Atlas des paysages de la Manche - DREAL de Normandie

(Sources de la carte : IGN SCAN 100)

Qualification de l'unité paysagère



Qualifier un paysage vise à expliciter les représentations sociales et les systèmes de valeurs associés à ce paysage. Ces représentations et systèmes de valeurs sont soumis à diverses influences qui se diffusent et se stabilisent à différents niveaux d'organisation sociale.

L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

L'approche sociologique de l'unité paysagère a été abordée lors de cinq ateliers publics. Un total de soixante-cinq personnes a participé, regroupant des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux), des techniciens des communautés de communes, des habitants et des représentants du département de la Manche, du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, du CAUE et du Conservatoire du Littoral.

● L'appropriation du nom

L'intitulé initialement proposé de « La côte sableuse à havres entre ses deux caps » a été reconnu par les participants, en soulignant quand même que « La côte sableuse à havres » apparaissait ne désigner qu'une partie de l'espace littoral. Une proposition a été faite finalement par différents groupes de participants, pour simplifier l'intitulé en « Côte des havres et ses dunes » dans des limites spatiales plus restreintes que celles proposées. « La côte ouest de la Manche » apparaît unanimement un titre trop réducteur pour être retenu.

Ateliers du paysage

Les éléments structurants et ponctuels reconnus

Dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers, l'unité paysagère s'organise autour de trois éléments paysagers qui ne retiennent pas les caps, en corrélation avec les retours des participants sur l'intitulé :

- Les dunes : les discours glissent rapidement sur le sujet des dunes. Au fil des échanges, cette approche paysagère des lieux amène les participants à relater des expériences peut-être plus personnelles, intimes avec les paysages. Les évocations sont chargées d'émotions. Ces dunes sont la toile de fond de paysages-tableaux à la fois immuables et toujours en mouvement au gré des marées et de leurs singularités. « Les dunes de Surville sont basses avec des mares. Les dunes de Montmartin sont hautes et coupent la vue sur la mer. Les dunes de Saint-Germain sont grignotées par la mer. Les dunes de Créances sont aplaties et cultivées,... ». Cette mobilité des dunes est un élément important qui fait comprendre l'intérêt, voire l'affection que les personnes portent au paysage comme une attache indéfectible entre les Hommes et leur territoire de vie : « Les gens vont voir les dunes bouger ». C'est cette même relation qui a été également entendue pour l'unité paysagère des marais du Cotentin.



Perspective sur les falaises de Granville, l'horizon marin et l'estran à marée basse occupé par les parcs ostréicoles, depuis les dunes de Bricqueville-sur-Mer.



Même perspective à marée haute.

Ce qui peut surprendre, c'est que dans les évocations des liens qui unissent les participants et leur paysage, il n'est jamais fait référence à la mer, à l'horizon lointain que les dunes peuvent laisser découvrir lorsqu'on les a gravies. Cette évocation maritime est réservée dans les discours des participants aux côtes rocheuses et aux falaises qui caractérisent le nord et le sud de l'unité paysagère.

- Les havres : ce sont ces « arrière-cours du littoral ». La frontière entre les dunes et les havres n'est pas toujours claire dans les discours, comme les deux facettes d'une même pièce à la fois distinctes et indissociables l'une de l'autre, entre nature et culture. Alors que le mouvement des dunes échappe aux hommes qui ne peuvent finalement que contempler le spectacle de la nature, les havres sont l'œuvre des habitants qui ont cherché à tirer profit de ces espaces particuliers pour leurs activités agricoles. Au jeu des nominations, seulement quelques participants peuvent citer la totalité des huit havres qui s'égrènent du nord au sud : havre de Barneville, havre de Portbail, havre de Surville, havre de Saint-Germain-sur-Ay, havre de Geffosses, havre de Blainville-sur-Mer, havre de Regnéville-sur-Mer, havre de la Vanlée. A la différence des dunes, les havres ont une dimension économique forte d'« anciens nœuds commerciaux » qui pour les uns se prolongent dans un paysage de landes (havre de Saint-Germain-sur-Ay) et pour les autres, sont insérés au sein de l'espace urbanisé avec les deux havres les plus emblématiques que sont le havre de Regnéville-sur-Mer et le havre de la Vanlée.



Perspective vers l'intérieur du vaste havre de Regnéville, dont l'estran et les herbus sont découverts à marée basse et les navires sont posés sur la vase, Pointe d'Agon, Agon-Coutainville.



Même perspective à marée haute.

- La route départementale qui est aujourd'hui devenue la « route touristique », est l'axe structurant de l'unité paysagère qui permet au visiteur de découvrir la diversité de ces paysages, le long d'un littoral qui semble se dérouler comme un ruban.

UNITE
PAYSAGERE
2

Carte mentale de La côte des havres et ses dunes, réalisée d'après les Ateliers des Paysages©

(planche 1)

©2020, Environnement & Société, cabinet de sociologie urbaine et environnementale, Fond de carte, AGAP, mai 2019



Planche 1.
Éléments remarquables et ponctuels reconnus localement (localisation et dénomination)

- Lieux
- ☀ Points de vue paysagers
- ☀ Eoliennes

Ensembles paysagers remarquables

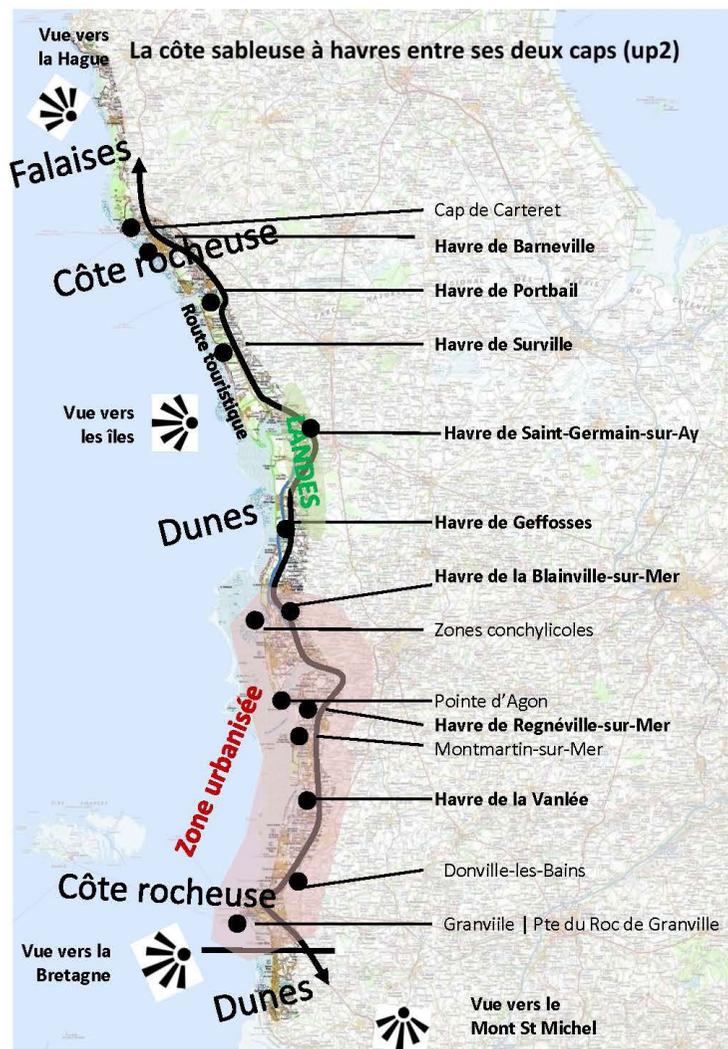
- Lié à l'eau
- Lié au végétal
- Lié à l'urbanisation
- Lié à l'architecture

Axes structurant le paysage lié

- Réseau routier
- Réseau hydrographique
- Autres (ligne THT, ligne de crête, voie ferrée...)
- Limites administratives départementales

Planche 2. Propositions de modification des limites de l'UP

- Nouvelles limites proposées
- Extension ou restriction de l'emprise de UP



L'image de l'unité paysagère véhiculée par les arts et différents médias

A partir du XIX^e siècle, la côte est rendue accessible par le train depuis Paris et sa notoriété liée aux stations balnéaires attire un très grand nombre de touristes mais aussi d'artistes et d'écrivains. On peut en citer certains qui sont célèbres dans la région et au-delà, comme les peintres ou lithographes Léon Germain PELOUSE, Eugène ISABEY, Camille COROT, Paul HUET, William TURNER, Adolphe LALYRE, Adolphe MAUGENDRE ou les écrivains Victor HUGO, STENDHAL et Jules BARBEY D'AUREVILLY.

Au XIX^e siècle, le courant du romantisme est particulièrement visible dans le secteur de la côte des havres du fait de sa grande façade maritime. En effet, la mer est belle, mais elle effraie. Les peintres nous montrent ainsi les vagues déchaînées dans des tons sombres, des falaises escarpées, seulement quelques baigneurs timides et des scènes terribles de navires démantelés par les récifs rocheux et sombrant. En avançant dans le siècle ainsi qu'au début du XX^e siècle, on retrouve de nouvelles vues de la côte des havres, avec Carteret, ses plages et cabines de bains. Les tons sont plus doux, les atmosphères de bord de mer sont apaisées, ce qui est en accord avec les sentiments de l'époque vis à vis de la mer, où le rivage et la mer sont recherchés et appréciés pour leurs qualités esthétiques et curatives.



J.-L. PETIT
Scène de sauvetage, port de
Carteret, 1835.
Paysage en front de mer
sous un temps de tempête
menaçant les navigateurs et
les propriétés littorales.



A. LALYRE
Vue du château des sirènes,
Carteret, début XX^e siècle.
Bras de mer paisible à
l'entrée du havre, bordé
par un front de mer bâti
et dominé par les collines
bocagères.

Les édifices de bords de mer (châteaux, manoirs à l'architecture haute) sont souvent représentés comme emblème de l'identité paysagère de ce littoral. On retrouve des vues de la campagne malgré tout, même si elles sont minoritaires, ainsi Adolphe LALYRE nous présente une vue générale de Carteret, encadrée par ses coteaux cultivés et bocagers et les fameuses dunes de Carteret. STENDHAL complète, en 1837, en ajoutant que l'arrière-pays recèle des richesses insoupçonnées de fertilité et de verdure, lesquelles passent inaperçues face à l'attraction de l'océan.

Au XXI^e siècle, la peinture reste abondante sur « la côte des havres et ses dunes », elle s'attache toujours majoritairement au rivage, mais davantage aux éléments naturels (falaises, caps, plages, vagues, dunes et ganivelles). Quelques éléments bâtis apparaissent de nouveau comme par le passé, tels que l'église de Portbail et son pont, ou l'ancienne église de Saint-Germain de Carteret.

Caroline DESPRÉS, comme beaucoup d'autres peintres, se focalise sur le profil des falaises face à la mer. On remarque la représentation du Cap de Carteret (ci-dessous). L'accent est mis sur les rochers, le relief et la végétation dans le vent.



Adolphe LALYRE
Dunes de Carteret,
début XX^e siècle.
Perspective au sein des dunes de
sable clair, ponctuées d'arbustes,
de plantes vivaces et d'arbres
spécifiques à ce milieu



Caroline DESPRES
Vue du cap de Carteret,
XXI^e siècle.
Paysage littoral de landes et de
cyprés à la silhouette marquée par
les assauts du vent, sur des falaises
surplombant de la mer

Les sites clés retrouvés dans les représentations et guides touristiques depuis la fin du XVIII^e siècle sont : les havres de Surville, de Saint-Germain-sur-Ay, de Portbail et de Geffosses, Agon-Coutainville pour sa pointe, Barneville-Carteret pour ses villas Belle Epoque et les dunes d'Hatainville.

Lors des ateliers publics, les participants ont eu la possibilité de choisir les iconographies les plus représentatives de l'unité paysagère selon eux. Des deux propositions projetées, aucune ne retient l'attention des participants, car « Les dunes ne sont pas présentes. Et cela manque ! A part peut-être un peu dans la photo 1 avec son accès à la plage ?! ».



N° 1 : Daniel GARLANDAT
La route du Rozel, XXI^e siècle.
Vue sur la mer au travers des dunes.



N° 2 : Denis HERNANDEZ
Le chemin des douaniers, Barneville-
Carteret, XXI^e siècle.
Falaises rocheuses dominées par la
lande.

Ateliers du paysage

LA COTE DES HAVRES ET SES DUNES

- Spatialisation des structures paysagères et éléments de paysage de l'unité

Limite nette avec l'unité voisine "La péninsule de la Hague" :
Le Cap rocheux de Flamanville et ses imposantes falaises ferment
les vues en direction des paysages de la Hague au nord

Unité paysagère voisine :
"Le bocage du Cotentin intérieur"

Unité paysagère voisine :
"Monts et landes entre
mer et marais"

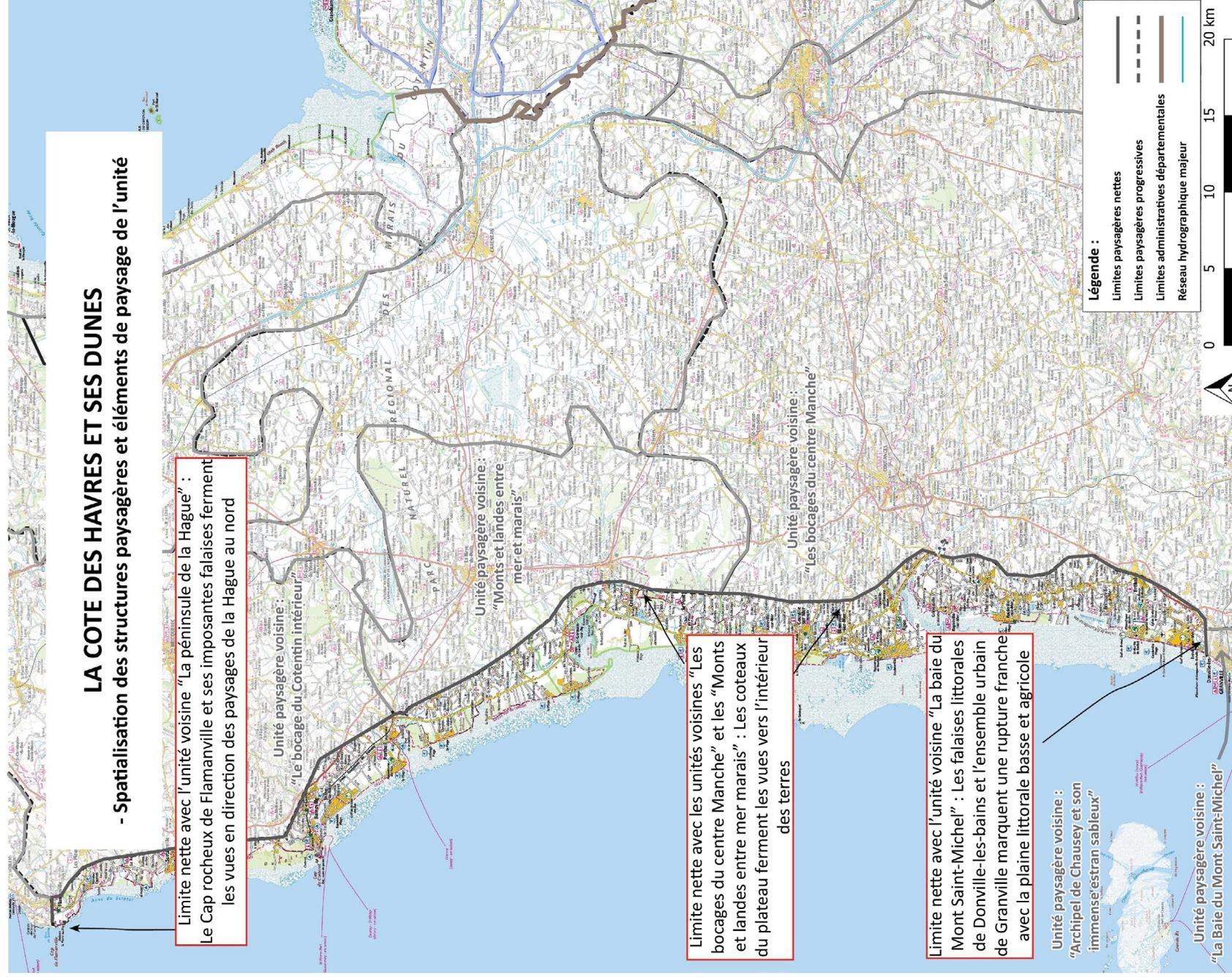
Limite nette avec les unités voisines "Les
bocages du centre Manche" et les "Monts
et landes entre mer marais" : Les coteaux
du plateau ferment les vues vers l'intérieur
des terres

Unité paysagère voisine :
"Les bocages du centre Manche"

Limite nette avec l'unité voisine "La baie du
Mont Saint-Michel" : Les falaises littorales
de Donville-les-bains et l'ensemble urbain
de Granville marquent une rupture franche
avec la plaine littorale basse et agricole

Unité paysagère voisine :
"Archipel de Chausey et son
immense estran sableux"

Unité paysagère voisine :
"La Baie du Mont Saint-Michel"



Atlas des paysages de la Manche - DREAL de Normandie

(Sources de la carte : IGN SCAN 100)

LA CÔTE DES HAVRES ET SES DUNES

- Dynamiques paysagères

1. LA CÔTE SABLEUSE À HAVRES

2. LA CÔTE EN CROISSANTS ET SES DUNES

DYNAMIQUES AGRICOLES ET NATURELLES

1. Cultures légumières en ralentissement au profit d'une diversification, notamment pour le maïs.
2. Les peupleraies ont grandi mais ne se sont pas développées en surface
3. Développement des serres fortement visibles
4. Prés-salés en voie d'extension en parallèle de la montée des eaux et du recul du trait de côte
5. Evolution continue du trait de côte: accrétions/érosions et risques de submersion

DYNAMIQUES URBAINES ET TOURISTIQUES

6. Développement des bâtiments agricoles (ostréicoles notamment) sur la bande basse sableuse
7. Renforcement continue des enrochements et ouvrages de défense contre l'érosion littorale
8. Durcification des campings existants (généralisation des mobil-home au détriment des tentes et caravanes), mais actions de restauration de sites naturels en contrepartie (exemple : dunes de Lingreville).
9. Extensions urbaines depuis le littoral en direction de l'intérieur des terres et densification des stations balnéaires
10. Développement des zones artisanales et commerciales en entrées de bourgs, le long de la route départementale arrière-littorale
11. Intensification du trafic routier sur les routes départementales 650 et 20, et faible place pour les cyclistes



Atlas des paysages de la Manche - DREAL de Normandie

Les dynamiques paysagères à l'oeuvre



L'analyse de l'évolution des paysages et des dynamiques générales repose sur l'étude des cartes d'analyse thématiques (environnement, paysages, risques) fournies par les services de la DREAL et par les collectivités, ainsi que sur des vues aériennes IGN et celles extraites de l'observatoire photographique de la DREAL et sur les données récoltées lors des ateliers rassemblant les services de l'État et autres institutions œuvrant dans le domaine du paysage.

Les dynamiques paysagères analysées par les paysagistes

• Dynamiques paysagères recensées par l'atlas de 2001

L'atlas de 2001 avait constaté un développement de l'urbanisation résidentielle et touristique (camping) autour des stations balnéaires et une intensification du trafic routier dû à l'attractivité de la côte. L'ouvrage routier traversant le havre de Geffosses a d'ailleurs eu pour effet de fermer les espaces et milieux. Des bâtiments piscicoles et ostréicoles de couleur vive s'étaient développés le long de la côte et des édifices de conditionnement et serres pour les activités de maraîchage dans les plaines arrière-littorales, avaient impacté fortement les paysages. Les labours avaient effacé progressivement le parcellaire en lanières et les peupleraies s'étaient multipliées.

• Dynamiques de la structure paysagère n° 1 : la côte sableuse à havres



• Le trait de côte urbanisé et balnéaire rythmé par les havres de Donville-les-Bains à Barneville-Plage et son estran conchylicole

Le littoral de la structure a connu assez peu de mutations urbaines d'importance depuis vingt ans. Notons une densification des stations balnéaires où les « dents creuses » (espaces non bâtis en attente ou jardins cernés par l'urbanisation) sont valorisées et une globale « durcification des campings littoraux » : les mobil-homes remplacent les tentes, les caravanes et relèvent d'une urbanisation cachée, bien que soumise à autorisation.



La côte sauvage du havre de Portbail est comme « urbanisée » du fait de la présence des nombreux mobil-homes qui composent le camping du Vieux Fort, Portbail.

En continuelle expansion, le tourisme, s'il n'est pas organisé, a des influences néfastes : stationnement anarchique et pratiques de pêche à pied inappropriées qui participent à l'érosion des dunes et de la ressource, notamment. Ainsi quelques exemples de gestion, dont certaines menées par le Conservatoire du littoral, permettent la restauration du caractère naturel des sites sensibles : la réorganisation des stationnements au niveau de la pointe d'Agon pour la flèche du havre de Regnéville. Tandis que dans le havre de la Vanlée, la suppression des camping-caravanings illégaux a rendu possible la restauration des dunes de Lingreville.

Si l'urbanisation semble « maîtrisée », il existe cependant un phénomène d'occupation illégale le long du littoral se traduisant par une « cabanisation » sous forme de lotissements de cabanes et chalets dont les espaces extérieurs sont clos par une végétation horticole.

Sur cette côte, l'érosion littorale se fait sentir très nettement avec des mutations brutales de certains paysages littoraux :

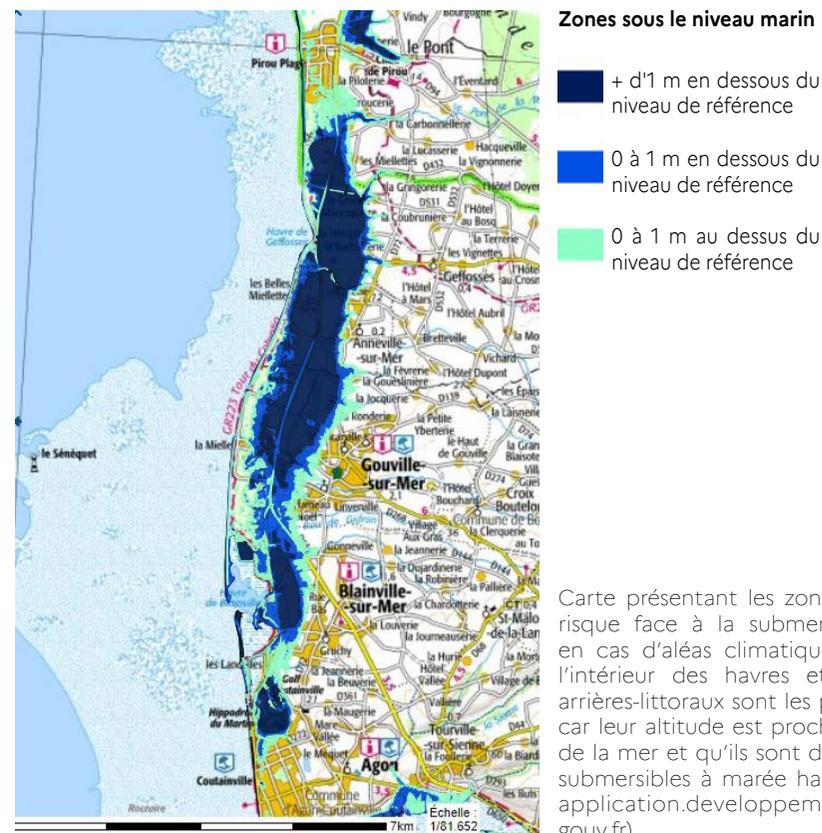
- les enrochements successifs des rives des stations balnéaires et campings littoraux,
- l'abandon et la disparition de certains secteurs dunaires et de ses cabanes, grignotés par l'océan (ex : la plage à Blainville-sur-Mer).



Impressionnante érosion du cordon dunaire, disparition de cabanes de plage et d'enrochements entre 2000 et 2015 à « La Plage » à Blainville-sur-Mer (remonterletemps.ign.fr).

Compte tenu de l'importante exposition de cette façade maritime à la montée des eaux, de fortes mutations sont à prévoir à l'avenir sur cette côte basse, sableuse et largement urbanisée/ habitée. Initié par la région Basse-Normandie, l'appel à projets « Notre littoral pour demain » vise à accompagner les collectivités souhaitant élaborer une stratégie locale de gestion durable de la bande côtière, par la relocalisation du bâti et des infrastructures par exemple.

Exemples sur les communes de Pirou, Geffosses, Anneville-sur-Mer, Gouville-sur-Mer, Blainville-sur-Mer et Agon-Coutainville – ce profil est similaire au niveau des huit havres de cette côte :



Carte présentant les zones les plus à risque face à la submersion marine en cas d'aléas climatiques majeurs : l'intérieur des havres et les marais arrière-littoraux sont les plus exposés, car leur altitude est proche du niveau de la mer et qu'ils sont déjà en partie submersibles à marée haute (carmen.application.developpement-durable.gouv.fr).



Destruction des enrochements par la mer, recul du trait de côte et réalisation de nouveaux enrochements « en arrière » Hauteville-sur-Mer (remonterletemps.ign.fr).



Densification urbaine dans les dents creuses restantes, disparition des arbres, des jardins et des espaces non bâtis à Barneville-Plage entre 2000 et 2016 (remonterletemps.fr).



Camping La Mélette à Blainville-sur-Mer occupé pour moitié de tentes et pour moitié de mobil-homes et caravanes en 2000, puis constitué entièrement de mobil-homes et de caravanes en 2014 (DREAL/ Roméo India - Marc Keller).

• **Le ruban sableux bas arrière-dunaire, de marais et zones agricoles en mini-openfield**

Les paysages des rubans sableux arrière dunaire ont connu assez peu de mutations agricoles. Les pratiques et le maillage parcellaire restent sensiblement les mêmes, bien que le maraîchage vive une globale perte de vitesse au profit d'une diversification en cours.

Si la loi Littoral a permis de maîtriser l'urbanisation, des extensions urbaines sont nombreuses en direction de l'intérieur des terres. Des campings, des lotissements et des zones artisanales (notamment conchylicoles) continuent à s'étendre sur de vastes surfaces agricoles, fermant les vues et apportant aux paysages naturels côtiers une touche urbanisée dont les styles architecturaux ne sont pas toujours qualitatifs. Le phénomène illégal de « cabanisation » est également largement visible à l'arrière du littoral.



Développement de la zone artisanale ostréicole « La Bergerie » sur la bande sableuse basse, en arrière dune à Pirou-Plage (remonterletemps.fr), qui vient dégrader par son architecture standardisée, sans approche qualitative, les paysages naturels emblématiques des dunes.



Extension de vastes lotissements de cabanes, chalets et mobil-homes sur des terres agricoles, à Saint-Georges-de-la-Rivière (remonterletemps.fr).



Bien que le maraichage semble en légère perte de vitesse au profit d'une diversification des cultures, le maillage parcellaire reste sensiblement le même entre 2000 et 2015 ; ici à Montmartin-sur-Mer (remonterletemps.fr).

• Les havres et leurs petits ports associés

Les paysages des havres ont connu assez peu de mutations, en particulier ceux ayant connu l'aménagement d'infrastructures qui limitent les échanges sableux et accélèrent leur colmatage par les herbus : la route de Geffosses en était un premier exemple précisé dans l'atlas de 2001 et depuis, l'extension du port de Barneville-Carteret participe également à cette dynamique. Seules les embouchures et pointes dunaires des havres restent en perpétuel mouvement (érosion et accrétion), au gré des saisons et des phénomènes tempétueux.

Le risque de continentalisation des havres (par accumulation de sédiments) se maintient. La hausse du niveau de la mer en cours pourrait également entraîner, au fur et à mesure, une salinisation et l'abandon des prairies et cultures sur les rives des havres pour amorcer une évolution vers de plus grandes surfaces d'herbus.

Bien qu'elle soient patrimoniales, les pratiques anciennes d'élevage bovin, au sein des espaces dunaires, occasionnent une dynamique de piétinement et de surpâturage qui sont néfastes pour les dunes. Ainsi, le Conservatoire du littoral mène des actions afin de limiter cette pression sur les milieux naturels.



Pointe du Banc à Saint-Germain-sur-Ay : la pointe dunaire à l'embouchure du havre est en constante évolution : accrétion ou érosion selon les périodes de l'année et selon les phénomènes tempétueux (remonterletemps.fr).



Havre de Geffosses dont la fermeture par accrétion semble ralentie entre 2000 et 2014. Notons le creusement de nouvelles mares sur ses rives (DREAL/ Roméo India - Marc Keller).

- **Dynamiques de la structure paysagère n° 2 : la côte en croissants et ses dunes**



- **Les mielles, immenses espaces dunaires mobiles encadrés de caps rocheux**

Reconnues et gérées grâce à un ensemble d'outils de protection (réseau Natura 2000, Site classé, Conservatoire du littoral), les dunes de Baubigny-Hatainville ont très peu évolué depuis 2000. Aucune nouvelle construction n'est apparue et les quelques accès à la mer n'ont pas été élargis. La maîtrise des stationnements liés à la forte fréquentation est assurée. Toutefois, certaines pratiques agricoles individuelles entraînent une dégradation de la dune par une pratique de pâturage trop intensive.

Notons également le recul du trait de côte sur certains secteurs, en particulier au niveau des « Devises » aux Moitiers-d'Allonne.



Érosion et recul significatif du trait de côte à Les Mielles (remonterletemps.fr).



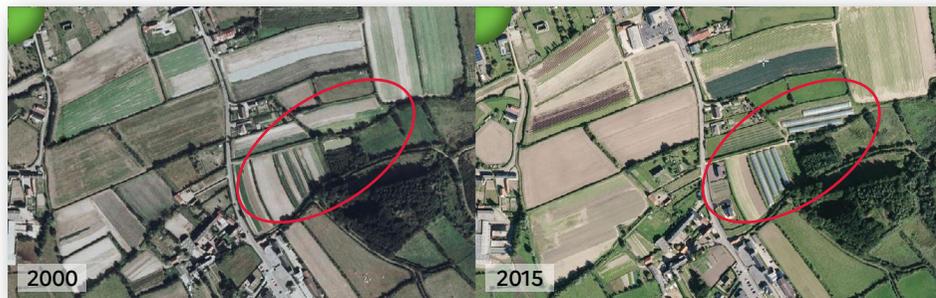
Gestion des dunes par le défrichage de couloirs d'accès (remonterletemps.fr).

- **L'étroit ruban sableux et ses coteaux urbanisés de Surtainville au Hameau Courtois**

Cette structure a connu une évolution des paysages agricoles plus facilement perceptible qu'ailleurs avec la multiplication des cultures sous serres, fortement visibles dans le paysage largement ouvert.

Comme ailleurs sur le trait de côte, les quelques campings (« les Mielles » à Surtainville, « Le Ranch » au Rozel et « Le Grand Large » aux Pieux) ont quant à eux connu une « durcification » avec la généralisation des mobil-homes, qui sont ressentis comme participant à une certaine forme d'urbanisation et à la fermeture des paysages littoraux.

Enfin, les lotissements existants, dont l'époque de construction est plus récente que dans le sud de l'unité, ont continué de s'étaler sans produire de grande qualité urbaine (ex : la Plage à Surtainville) et sans chercher à se rapprocher des architectures plus traditionnelles locales et balnéaires respectant les lignes topographiques, ce qui banalise les paysages littoraux de cette côte.



Développement du nombre de serres sur la bande basse sableuse des anses de Sciotot et de Surtainville, ce qui fait appel à une ambiance bâtie au sein ces paysages maraîchers caractéristiques de la plaine arrière-dunaire ; ici au « Ruisseau » à Surtainville (remonterletemps.fr).



« Durcification » (mobil-homes à la place de caravanes ou tentes) des campings existants et développement de zones de stationnement ; Camping le Ranch sur la commune du Rozel (remonterletemps.fr).

• La côte à falaise du cap de Flamanville

Les paysages de cette structure semblent avoir peu évolué depuis 2001. Cependant la densification des bourgs existants tels que Bonemains est en cours, dont les nouveaux pavillons construits au profit des employés de la centrale de Flamanville notamment, ont rempli les « dents creuses » de l'enveloppe urbaine déjà établie. Le regain d'intérêt pour ce cap sauvage se manifeste également au travers de sa fréquentation touristique, qui se traduit d'ailleurs par l'aménagement d'aires de stationnement pour les visiteurs sur la côte et une gestion renouvelée des landes par le pâturage des ovins, qui étaient devenues de véritables friches en front de mer.



Réouverture de landes en pâtures et aménagement d'un espace de stationnement au creux d'un vallon ; anse de Quédoy, cap de Flamanville (remonterletemps.fr).

Les enjeux relevés par les ateliers publics

La question des dynamiques paysagères perçues sur le territoire amène des discussions portant sur trois sujets :

- d'une part, les participants pensent à l'impact dégradant que peut générer l'augmentation des flux touristiques, en particulier celui du stationnement anarchique des voitures et camping-cars sur le paysage littoral, mais aussi sur l'érosion littorale en cours ;
- le deuxième concerne la pêche à pied (touristes et habitants) qui risquerait à terme de concurrencer les activités conchyliques ;
- le troisième interroge la présence même des parcs à huîtres et bouchots qui ont un impact important sur les paysages de l'estran et pourraient participer à la dégradation anthropique en cause dans le recul du trait de côte.

Ateliers du paysage

Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues

Les ateliers publics ont révélé les inquiétudes des participants concernant l'érosion du trait de côte. Cette dynamique est réelle et parfaitement naturelle. Elle menace malheureusement un nombre important de fronts urbains littoraux des stations balnéaires plus ou moins anciennes (Coutainville, Barneville, etc), mais aussi de nombreux lotissements et campings installés depuis l'après-guerre directement en arrière-dune. En parallèle de la multiplication actuelle des protections tout le long de la côte et leur renforcement régulier (digues, apports de sable), favorisant la modélisation d'un paysage artificialisé sur des espaces autrefois naturels, il sera nécessaire d'anticiper les changements à effectuer pour faire face au risque de montée du niveau marin.

La grande fréquentation touristique de cette côte, doit être gérée afin de ne pas dégrader plus encore les espaces naturels fragiles (dunes, mielles) tant sur la question du tourisme que de l'agriculture (bovins qui continuent à pâturer les dunes des havres de façon trop intensive).

Atouts / faiblesses / opportunités / menaces



Les atouts et faiblesses de l'unité paysagère désignent des éléments de paysage ou des dynamiques qui présentent des opportunités ou des menaces pour l'amélioration du cadre de vie des populations.

Atouts et opportunités

- **Un littoral aux productions agricole et maritime diversifiées :**
 - un estran valorisé par la conchyliculture et la pêche ;
 - des paysages maraîchers arrière-littoraux fortement productifs ;
 - des marais et prés-salés pâturés par les ovins et les bovins qui garantissent une ouverture des paysages plans de la bande littorale.
- **Un littoral touristique aux paysages variés de qualité :**
 - un littoral aux stations balnéaires de charme (Coutainville, Barneville, Donville-les-Bains) et caps rocheux de renom (cap de Flamanville, cap de Carteret) qui font l'attractivité de l'unité ;
 - un littoral rythmé par la présence de havres : caractéristique naturelle unique à l'échelle du département ;
 - un littoral aux espaces naturels de grande importance : les dunes de Baubigny-Hattainville ;
 - une côte en lien avec les îles anglo-normandes.

Faiblesses et menaces

- **Des terres fortement exposées aux aléas marins :**
 - ces paysages sont nés d'une confrontation importante entre les activités humaines (stations balnéaires) et la mer. Ce conflit permanent, demande un entretien très coûteux et peu pérenne (enrochements, épis, digues), qui s'accroîtra face à l'évolution du milieu marin ;
 - compte tenu de la montée du niveau marin et de la multiplication des tempêtes, ces paysages sont d'autant plus fragiles, voire sont remis en question (openfield légumiers qui seront peu à peu remplacés par des prés-salés) du fait de la salinisation ;
 - une activité touristique largement dépendante des équipements et infrastructures en place (stations balnéaires et campings) pourtant soumis aux aléas climatiques à moyen terme.

Liste des communes concernées en tout ou partie

- Agon-Coutainville
- Annville
- Baubigny
- Barneville-Carteret
- Blainville-sur-Mer
- Bréhal
- Bretteville-sur-Ay
- Bréville-sur-Mer
- Bricqueville-sur-Mer
- Coudeville-sur-Mer
- Créances
- Donville-les-Bains
- Flamanville
- Geffosses
- Gouville-sur-Mer (communes déléguées concernées : Anneville-sur-Mer, Gouville-sur-Mer)
- Heugueville-sur-Sienne
- La Haye (communes déléguées concernées : Glatigny, Saint-Rémy-des-Landes, Surville)
- Le Rozel
- Les Moitiers d'Allonne
- Les Pieux
- Lessay (commune déléguée concernée : Lessay)
- Lingreville
- Montmartin-sur-Mer
- Orval sur Sienne (communes déléguées : Montchaton, Orval)
- Pirou
- Port-Bail-sur-Mer (communes déléguées : Portbail, Saint-Lô-d'Ourville, Denneville)
- Regnéville-sur-Mer
- Saint-Germain-sur-Ay
- Saint-Georges-de-la-Rivière
- Saint-Jean-de-la-Rivière
- Surtainville
- Tourville-sur-Sienne

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
Cité administrative - 2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex - Tél. 02 35 58 52 80
1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1 - Tél. 02 50 01 83 00

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

